SynCéa

Informations / Consultations périodiques

dans les entreprises de 300 salariés et plus

Expertises économiques
et sociales auprès
des comités d'entreprise

Vous pouvez compter avec nous

Ce calendrier est bâti pour le CE d'une entreprise qui arrête ses comptes au 31.12.
Les consultations dont le délai ou la date sont fixés par la loi sont inscrites en vert.

Ce calendrier est indicatif et peut être modifié pour tenir compte de l'actualité de VOTRE entreprise puisque celui-ci n'intègre pas les consultations ponctuelles telles que :
Projet de restructuration impactant ou non les contrats de travail / Projet de modification de la structure juridique de l'entreprise : fusion, scission, vente de parts sociales emportant cession de contrôle… / Projet d'accord d'entreprise / Modification de l'aménagement du temps de travail / Introduction de nouvelles technologies / Information économique, juridique et financière après chaque élection de CE...

Janvier

- **Informations trimestrielles**
  - Évolution générale des commandes et exécution des programmes de production L 2323-50
  - Mesures envisagées pour l'amélioration, le renouvellement ou la transformation de l'équipement L 2323-51
  - Situation financière au 4e trimestre de l'année précédente L 2323-8
  - Retards éventuels dans le paiement par l'entreprise des cotisations URSSAF L 2323-50
  - Situation de l'emploi : évolution mois par mois du trimestre écoulé L 2323-51 et R 2323- b
  - Bilan des contrats aidés et/ou spécifiques L 2323-48 et L 2323-54
  - Information sur le recours au travail intérimaire, au CDD et au portage salarial L 2323-51
- **Présentation du compte-rendu annuel de gestion financière du comité d'entreprise** R 2323-37

Février

- **Conditions d'emploi des handicapés** L 2323-30

POUR NOUS CONTACTER

BUREAUX DE PARIS / SIÈGE SOCIAL
3, rue de Bondy - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 48 19 25 40 - Fax : 01 48 19 25 59

BUREAUX DE LILLE
111, boulevard Victor Hugo - 59000 LILLE
Tél. : 03 20 52 76 70

BUREAUX DE LYON
47, rue Maurice Flandin - 69003 LYON
Tél. : 04 72 13 23 30 - Fax : 04 72 13 23 36

BUREAUX DE RENNES
Immeuble Le Crimée - 107, avenue Henri Fréville
BP 10704 - 35207 RENNES Cedex 2
Tél. : 02 99 26 81 77

Mars

- **Fixation de la période des congés payés** (à défaut de convention collective) et **plan d'étalement des congés** L 3141-13 et L 2323-29
- **Délibération sur les conditions d'application des aménagements de la durée du travail** L 2323-29 (Dont les conditions d'aménagement du temps de travail sur tout ou partie de l'année pour les salariés à temps partiel)
- **Bilan du travail à temps partiel** L 3123-3
- **Information sur le rapport annuel sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail** L 4612-17
- **Consultation sur le programme annuel de prévention des risques** L 4612-17
- **Rapport annuel relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière du service médical du travail** D 4622-70

Avril

- **Informations trimestrielles**
  - Évolution générale des commandes et exécution des programmes de production L 2323-50
  - Mesures envisagées pour l'amélioration, le renouvellement ou la transformation de l'équipement L 2323-51
  - Situation financière au 1er trimestre L 2323-8
  - Retards éventuels dans le paiement par l'entreprise des cotisations URSSAF L 2323-50
  - Situation de l'emploi : évolution mois par mois du trimestre écoulé L 2323-51 et R 2323- b
  - Bilan des contrats aidés et/ou spécifiques L 2323-48 et L 2323-54
  - Information sur le recours au travail intérimaire, au CDD et au portage salarial L 2323-51
- **BILAN SOCIAL** L 2323-68 et suivants
- **Examen annuel des comptes** avec communication des documents qui seront envoyés aux actionnaires ou aux associés L 2323-8
- **Information sur les comptes prévisionnels initiaux dans les entreprises soumises** (tableau de financement, plan de financement prévisionnel, compte de résultat prévisionnel, situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible) L 2323-10
- **Rapport annuel du médecin du travail** (au plus tard à la fin du 4e mois qui suit l'année pour laquelle il a été établi) D 4624-43 et D 4624-45

Mai

- **Information sur les demandes de congés sabbatiques ou pour création d'entreprise,** et les suites données L 3142-106
- **Consultation sur le recours aux conventions de forfait** et sur les modalités de suivi de la charge de travail des salariés concernés L 2323-29
- **Rapport annuel d'ensemble** L 2323-55
- **Consultation sur le rapport sur l'égalité professionnelle homme/femme** L 2323-57

Juin

- **Rapport sur l'application de l'accord de participation** (dans les 6 mois de la clôture de l'exercice)
- **Rapport sur l'accord d'intéressement (périodicité fixée par l'accord)**
- **Modalités d'utilisation du contingent d'heures supplémentaires** (si pas fixées par accord)
- **Bilan relatif aux volumes et à l'utilisation des heures supplémentaires et complémentaires effectuées par les salariés** L 3121-11

info@syncea.fr / www.syncea.fr

SynCéa

Informations / Consultations périodiques

dans les entreprises de 300 salariés et plus

Expertises économiques
et sociales auprès
des comités d'entreprise

Vous pouvez compter avec nous

Ce calendrier est bâti pour le CE d'une entreprise qui arrête ses comptes au 31.12.
Les consultations dont le délai ou la date sont fixés par la loi sont inscrites en vert.

Ce calendrier est indicatif et peut être modifié pour tenir compte de l'actualité de VOTRE entreprise puisque celui-ci n'intègre pas les consultations ponctuelles telles que :
Projet de restructuration impactant ou non les contrats de travail / Projet de modification de la structure juridique de l'entreprise : fusion, scission, vente de parts sociales emportant cession de contrôle… / Projet d'accord d'entreprise / Modification de l'aménagement du temps de travail / Introduction de nouvelles technologies / Information économique, juridique et financière après chaque élection de CE...

Juillet

- **Informations trimestrielles**
  - Évolution générale des commandes et exécution des programmes de production L 2323-50
  - Mesures envisagées pour l'amélioration, le renouvellement ou la transformation de l'équipement L 2323-51
  - Situation financière au 2e trimestre L 2323-8
  - Retards éventuels dans le paiement par l'entreprise des cotisations URSSAF L 2323-50
  - Situation de l'emploi : évolution mois par mois du trimestre écoulé L 2323-51 et R 2323- b
  - Bilan des contrats aidés et/ou spécifiques L 2323-48 et L 2323-54
  - Information sur le recours au travail intérimaire, au CDD et au portage salarial L 2323-51

Août

- **Suivi des conditions d'emploi des sportifs de hauts niveaux (art. 32 de la loi du 6 juillet 2000)**
- **Liste des modifications apportées aux conventions et accords collectifs applicables dans l'entreprise** L 2262-6

POUR NOUS CONTACTER

BUREAUX DE PARIS / SIÈGE SOCIAL
3, rue de Bondy - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Tél. : 01 48 19 25 40 - Fax : 01 48 19 25 59

BUREAUX DE LILLE
111, boulevard Victor Hugo - 59000 LILLE
Tél. : 03 20 52 76 70

BUREAUX DE LYON
47, rue Maurice Flandin - 69003 LYON
Tél. : 04 72 13 23 30 - Fax : 04 72 13 23 36

BUREAUX DE RENNES
Immeuble Le Crimée - 107, avenue Henri Fréville
BP 10704 - 35207 RENNES Cedex 2
Tél. : 02 99 26 81 77

Septembre

- **Plan de formation**
  Avis du comité d'entreprise sur les réalisations de l'année écoulée et en cours et les orientations générales de l'année à venir
  Remise des documents 3 semaines avant la réunion
  L 2323-33 et L 2323-34

Octobre

- **Informations trimestrielles**
  - Évolution générale des commandes et exécution des programmes de production L 2323-50
  - Mesures envisagées pour l'amélioration, le renouvellement ou la transformation de l'équipement L 2323-51
  - Situation financière au 3e trimestre L 2323-8
  - Retards éventuels dans le paiement par l'entreprise des cotisations URSSAF L 2323-50
  - Situation de l'emploi : évolution mois par mois du trimestre écoulé L 2323-51 et R 2323- b
  - Bilan des contrats aidés et/ou spécifiques L 2323-48 et L 2323-54
  - Information sur le recours au travail intérimaire, au CDD et au portage salarial L 2323-51
- **Information sur les comptes prévisionnels révisés dans les entreprises soumises** (tableau de financement, plan de financement prévisionnel, compte de résultat prévisionnel, situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible)

Novembre

- **Consultation sur l'affectation de la contribution au logement** L 2323-31
- **Consultation sur la politique de recherche et de développement technologique de l'entreprise** L 2323-12
- **Information sur les demandes de congés sabbatiques ou pour création d'entreprise,** et les suites données L 3142-106
- **Présentation du rapport sur les garanties collectives du régime de prévoyance** L 2323-60

Décembre

- **Plan de formation**
  Plan de formation pour l'année à venir et des conditions d'insertion et de formation des jeunes et adultes
  Remise des documents 3 semaines avant la réunion
  L 2323-34

info@syncea.fr / www.syncea.fr